

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 678

présenté par
M. Millienne

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 97, substituer au mot :

« dédié »

le mot :

« consacré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.